Ville de
Wissembourg

POLICE MUNICIPALE
n° 90/2024
NP

COMMUNE DE WISSEMBOURG
ARRETE TEMPORAIRE
portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire

LE MAIRE DE LA VILLE DE WISSEMBOURG,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2542-2 et suivants,
Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L3335-4,
Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2023 portant réglementation des débits de boissons,
Vu la demande présentée par Madame Cynthia COLOMBO pour le compte de « L'association groupe vocale Unis-sons », avec siège social, 67160 WISSEMBOURG, 2, Rue du Tribunal, Maison des Associations,

Considérant l'organisation d'un concert de chants en présence des élèves de Cynthia COLOMBO sur scène,

ARRETE :

Art. 1 : Le demandeur est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire du troisième groupe à consommer sur place :

Gymnase Municipal

Rue des Ecoles

67160 Wissembourg

Le 17 mars 2024 de 16h00 à 20h00

Art. 2 : Le demandeur est également invité à se conformer strictement à toutes les prescriptions des lois et règlements en vigueur sur la tenue et la Police des débits de boissons.

Seules peuvent être vendues ou offertes sous quelque forme que ce soit, des boissons du premier et du troisième groupe fixées par le Code de la Santé Publique, à savoir :

- Premier groupe : boissons sans alcool,
- Troisième groupe : boissons fermentées non distillées et vins doux naturels (pas plus de 18% d'alcool pur).

Art. 3 : Le Maire certifie que le présent arrêté a été notifié au destinataire le 28/02/2024.

Art. 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Art. 5 : Notification du présent arrêté à mesdames et messieurs :

L'Adjudant-Chef, commandant la Brigade de Wissembourg,
Le Chef de Service de la Police Municipale,
Le Chef des Services Techniques Municipaux,
Le demandeur.

Fait à Wissembourg, le 27 février 2024

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe au Maire,

Nathalie ORTH.

VILLE DE WISSEMBOURG (Bas-Rhin)